

LE 11 SEPTEMBRE 2018

Bpifrance et Initiative France renforcent leur engagement commun en faveur du développement des TPE et PME

Paris, le 11 septembre 2018 - Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance, et Louis Schweitzer, Président d'Initiative France, ont annoncé le renouvellement et l'extension de la convention de partenariat entre les deux structures portant sur la garantie des prêts d'honneur.

Dans le cadre de leurs actions respectives au service du tissu national des TPE et PME, Bpifrance et Initiative France souhaitent renforcer leur coopération pour oeuvrer conjointement au développement de ces entreprises, créatrices de nombreux emplois et structurantes pour les territoires.

Engagés ensemble depuis de nombreuses années, les deux partenaires mettent à profit leur expertise, leur savoir-faire et leur réseau pour favoriser les projets de création et de reprise d'entreprises en facilitant l'accès à des prêts d'honneur, accordés à taux zéro, sans garantie personnelle et assortis d'un accompagnement des porteurs de projet.

Les prêts d'honneur octroyés par les plateformes Initiative France, bénéficiant de la garantie de Bpifrance, permettent aux entrepreneurs de renforcer la structure financière de leur société grâce à un apport en fonds propres et de financer ainsi leur besoin en fonds de roulement et leurs investissements immatériels. Ces prêts, dont l'octroi repose sur l'expertise, la proximité et la confiance, facilitent par ailleurs, l'obtention de financements bancaires, générant un important effet de levier.

Entre 2012 et 2018, ce sont ainsi près de 510 millions d'euros de prêts d'honneur accordés par Initiative France qui ont ainsi bénéficié de la garantie Bpifrance, en faveur de plus de 57 500 créateurs ou repreneurs d'entreprise, pour un montant moyen unitaire de 8 800 euros (et jusqu'à 50 000€ en moyenne pour les entreprises innovantes).

Améliorer le financement des TPE-PME en croissance

Le renouvellement de ce partenariat est l'occasion d'un élargissement de l'intervention en garantie de Bpifrance. Les jeunes TPE et PME de plus trois ans, installées dans tous les territoires français, pourront dorénavant, bénéficier de ce dispositif de soutien, garanti par Bpifrance, et financer ainsi leur développement (*).

Les deux partenaires offrent une nouvelle solution aux TPE-PME françaises pour saisir les opportunités de croissance qui s'offrent à elles (développement commercial, croissance externe, diversification d'activité, investissement matériel et immatériel) en leur apportant de la crédibilité pour mobiliser les banques.

Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance déclare « *Bpifrance accorde une attention particulière aux TPE, principal pourvoyeur d'emplois dans les territoires. Avec la garantie de prêts bancaires, nous disposons d'un formidable outil de financement adapté à ces entreprises. Ce sont ainsi 8,9 milliards d'euros de prêts bancaires qui ont été garantis en 2017, essentiellement en faveur des TPE. Je suis ravi aujourd'hui de renouveler notre partenariat avec Initiative France, et de l'élargir aux entreprises en développement pour qu'elles grandissent mieux et plus vite* ».

« Nous sommes très heureux de renforcer ce partenariat avec Bpifrance qui se fonde sur une collaboration fructueuse de longue date. Le dispositif proposé par nos deux entités est un vrai levier pour faire grandir les entreprises. Il s'agit à la fois d'amorcer et aussi d'accélérer le mouvement de croissance des entreprises, au cœur de notre ambition commune. L'élargissement de l'intervention en garantie de Bpifrance sur les prêts d'honneur

d'Initiative France, accessible désormais aux entreprises de 3 à 7 ans d'existence, constitue une étape importante dans cette perspective. » ajoute **Louis Schweitzer**, Président d'Initiative France.

Avec ce nouvel accord, Bpifrance et Initiative France donnent un nouvel élan à leur coopération et intensifient leurs efforts en faveur de la réussite des entrepreneurs, du développement des entreprises et des territoires, créateurs de richesses et d'emplois.

Ce partenariat s'inscrit dans la droite ligne de la volonté des pouvoirs publics de renforcer l'offre d'accompagnement des entreprises, en particulier dans les « quartiers ». Les missions de soutien aux TPE, PME et à l'entrepreneuriat, jusqu'alors exercées par l'Agence France Entrepreneur et par la Caisse des Dépôts seront transférées à Bpifrance à compter du 1er janvier 2019. Bpifrance assurera donc à compter de cette date les missions de suivi et le financement des Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise. L'ensemble des moyens financiers nécessaires au développement de ces nouvelles missions seront mobilisés au niveau des concours actuels.

Le soutien à la création d'entreprises et aux TPE sur l'ensemble du territoire devient ainsi un élément structurant de la stratégie que Bpifrance souhaite mettre en œuvre aux côtés d'Initiative France.

() La quotité garantie par Bpifrance, de 40 à 70% en fonction du stade de maturité de l'entreprise (développement, transmission ou création), s'applique sur un montant individuel maximum de 50 000 euros dans la limite d'un encours plafonné à 100 000 euros par entreprise, applicables aux entreprises en coissance et aux startups.*

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr - Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance - @BpifrancePresse

A propos d'Initiative France

Initiative France est le 1er réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise. Le réseau est fortement ancré localement avec 223 associations, les «plateformes Initiative France», réparties sur tout le territoire - métropole et Outre-mer. Elles accueillent les entrepreneur.e.s, évaluent leur projet, le financent par un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie et accompagnent les entrepreneur.e.s en leur faisant bénéficier d'un soutien par d'autres chefs d'entreprises et en leur permettant d'accéder à un réseau économique local.

En 2017, Initiative France a soutenu et financé la création ou reprise de 16 416 entreprises, soit 43 128 emplois créés ou sauvegardés. Le réseau a apporté 185 millions d'euros en prêts d'honneur aux entrepreneur.e.s, ce qui leur a permis d'obtenir 1,242 milliard d'euros auprès des banques. Le taux de pérennité des entreprises soutenues est de 91% à trois ans. Depuis sa création en 1985, le réseau a financé la création, la reprise ou le développement de 240 000 entreprises, permettant la création de plus de 500 000 emplois.

Plus d'information sur : www.initiative-france.fr

Suivez-nous sur Twitter : @InitiativeFr

Contacts presse :

Bpifrance

Nathalie Police

Tél. : 01 41 79 95 26

nathalie.police@bpifrance.fr

Initiative France - Agence Edifice

Samuel Beaupain - Tél : +33 (0)6 88 48 48 02 - samuel@edifice-communication.com

Laëtitia Guittard - Tél : +33 (0)6 76 13 71 55 - laetitia@edifice-communication.com